



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE
LOCATION D'EXPOSITION AVEC MONSIEUR
MICHEL COSTIOU**

**DÉCISION N° DM-21-057
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la décision n° DM-20-337 en date du 30 décembre 2020 relative au contrat de location de l'exposition « Signes de vie » du 6 au 28 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT la décision commune prise par Monsieur Michel Costiou, résidant 28, rue des Grands Champs – 75 020 Paris – et par la ville de Vincennes pour la prolongation de la location de l'exposition « Signes de vie » jusqu'au 6 mars 2021, dont le coût total est fixé à 2 000 € (Deux mille euros) nets ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Michel Costiou, résidant 28, rue des Grands Champs– 75 020 Paris – un avenant pour la prolongation de la location de l'exposition « Signes de vie » jusqu'au 6 mars 2021, dont le coût total est fixé à 2 000 € (Deux mille euros) nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210224-lmc1H8093H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/02/2021 Date de Publication : 24/02/2021
